

ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA GRUYERE POUR L'ECOLE DU CYCLE D'ORIENTATION DU DISTRICT

Procès-verbal de l'assemblée des délégués des communes du jeudi 12 mai 2016, à 17h30 à l'aula du CO de Bulle.

- **Présidence** : M. Patrice Borcard
 - **Communes présentes** : 24 sur 25
 - **Délégués présents** : 103 voix sur un total de 105 voix
 - **Excusés** : Commune de Bas-Intyamon
Mme Christa Aebischer-Piller, inspectrice CO
Mme Carole Angéloz Raboud, inspectrice primaire
Mme Claudine Perroud, inspectrice CO
M. Lionel Rolle, inspecteur primaire
M. David Seydoux, membre du comité
 - **Invité** : M. Clément, Energil
-

Ordre du jour

1. *Salutations et contrôle des présences*
 2. *Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 18 novembre 2015*
 3. *Examen et approbation des comptes 2015*
 4. *Présentation et décision sur le raccordement à GECAD et les panneaux photovoltaïques pour les trois CO (par Energil Sàrl)*
 5. *Election du Comité d'école*
 6. *Information relative au CO de Riaz*
 7. *Divers*
-

1. Salutations et contrôle des présences

M. Patrice Borcard, préfet et président du Comité d'école, ouvre la séance et salue les personnes présentes :

- Madame et messieurs les syndics
- Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux sortants et nouvellement élus
- Mesdames et messieurs les membres sortants du comité d'école
- Messieurs les directeurs Frédéric Ducrest et Laurent Comte
- Madame l'administratrice Dominique Yerly
- M. Gilbert Clément, représentant d'Energil Sàrl
- Mesdames et messieurs les représentants de la presse

Cette assemblée est la dernière pour un certain nombre d'élus qui se sont investis dans le comité d'école et la première pour les nouveaux délégués. **M. Borcard** salue les délégués des communes de la Gruyère qui ont été désignés par les exécutifs nouvellement constitués. Il rappelle qu'en fonction des modifications légales intervenues l'an passé, chaque commune peut être représentée par un seul élu à l'assemblée des délégués, mais rien n'interdit une commune de se faire représenter par plusieurs personnes.

Il précise que cette assemblée a été convoquée dans les délais légaux, par courrier et par publication dans la feuille officielle.

M. Borcard nomme deux scrutateurs :

- *Mme Stéphanie Folly, vice-syndique à Châtel-sur-Montsalvens*
- *M. Bertrand Gaillard, conseiller communal à La Roche*

M. Borcard ne reçoit aucun commentaire sur l'ordre du jour de cette assemblée.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 18 novembre 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

3. Examen et approbation des comptes 2015

M. Borcard informe que le bureau a analysé à deux reprises les comptes avant de les transmettre au comité qui les a acceptés à l'unanimité. A ce sujet, des éclaircissements ont été demandés.

M. Borcard passe la parole à Mme Yerly.

Mme Yerly commente au moyen de différentes dispositives et de graphiques les points essentiels des comptes 2015 (rapport des comptes et de la fiduciaire déjà en possession des délégués).

La fiduciaire "Fiduservice SA" a vérifié et approuvé les comptes en date du 8 mars 2016.

Il en ressort un excédent bénéficiaire de CHF 267'423.23 répartis de la manière suivante :

- CHF 267'000.- au Fonds entretien et rénovation des bâtiments
- CHF 423.23 au compte Capital

M. Borcard propose d'accepter les comptes 2015.

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité par bulletins de vote.

Salle CO2

M. Borcard précise que l'intention du comité est d'avoir une comptabilité propre à la salle CO2. Des offres ont été demandées à une fiduciaire pour examiner dans le détail les comptes 2015 et faire des propositions pour une orientation vers une comptabilité l'année prochaine, si possible. Dans tous les cas, une salle de spectacle libère difficilement des profits. L'essentiel est d'avoir une vision pour l'ensemble des communes.

M. Borcard remercie Mme Yerly pour tout le travail effectué.

4. Présentation et décision sur le raccordement à GECAD et les panneaux photovoltaïques sur les trois CO (par Energil Sàrl)

Un message a été adressé aux délégués du CO au sujet du raccordement au chauffage à distance pour les trois sites, accompagné d'un résumé rédigé par Energil Sàrl.

Dans le cadre des discussions que le comité a menées avec GESA au sujet du raccordement du CO de Riaz, la nécessité de réfléchir plus largement au chauffage des deux bâtiments existants s'est rapidement imposée, ces derniers nécessitant tôt ou tard des adaptations imposées par les nouvelles exigences légales.

Certains éléments ont été décisifs :

Dimension technique

Les installations de Bulle comme celles de La Tour réclamaient des transformations et des changements importants à l'échéance 2020.

Le règlement fribourgeois impose aux collectivités publiques une politique d'exemplarité en matière d'énergie renouvelable.

Dimension financière

La négociation avec GESA a été facilitée en raison des trois sites. Une analyse fine des chiffres indique une légère diminution des coûts entre 10 et 15 % et des conditions de raccordement favorables.

Dimension écologique

Economie de 330'000 litres de mazout représentant 870 tonnes de CO₂.

Installation sur les toitures des trois CO de centrales de production d'électricité photovoltaïque capables de produire 900'000 kWh par année.

Soutien aux forêts gruériennes

Un accord obtenu entre GESA et l'Association forestière gruérienne garantit l'origine locale du bois d'énergie. De 2017 à 2020, la production passera de 3'600 m³ à 7'000 m³ par année.

Dimension pédagogique

Un accord prévu avec GESA inclut la pose d'écrans dans chaque CO diffusant en direct des informations sur la production de cette énergie solaire, et l'organisation de conférence-atelier, chaque année, pour sensibiliser les élèves à la question des énergies renouvelables.

M. Borcard donne la parole M. Clément, représentant du bureau Energil Sàrl.

Un résumé de la présentation de M. Clément est joint au procès-verbal de cette assemblée.

M. Borcard ouvre la discussion.

M. Pierre Morard, commune de Pont-en-Ogoz, demande si la taxe de raccordement est une taxe annuelle et si la stabilité du coût de l'énergie a été étudiée.

M. Borcard répond qu'il s'agit d'une taxe unique.

En ce qui concerne le coût de l'énergie, **M. Clément** précise que, chaque année, ce dernier sera basé sur la proportion de production bois-gaz et il sera indexé sur le prix du bois et sur le prix du gaz. Le gaz fluctue moins vite que le mazout et le bois est un marché local dont le coût peut être maîtrisé plus facilement.

Le raccordement au GECAD et la pose des installations photovoltaïques pour les trois CO sont approuvés à l'unanimité par bulletins de vote.

5. Election du Comité d'école

M. Borcard présente rapidement les membres du comité ainsi que les changements intervenus suite aux dernières élections communales :

Bulle

Mme Josiane Romanens remplacée par *M. Nicolas Wyssmüller*

Mme Marie-France Roth Pasquier

M. David Seydoux

Centre

M. Claude Cretton

Intyamon

M. Alain Saudan

La Jogne

M. Cédric Tercier remplacé par *Mme Véronique Borcard*

Rive Gauche

Mme Lotti Romanens remplacée par *M. Ludovic Murith*

Rive Droite

M. Thierry Moret

La Sionge

Mme Alexandra Clerc

Représentant des maîtres du CO de Bulle

M. Louis-Philippe Clerc remplacé par *M. Arnaud Fritschy*

Représentant des maîtres du CO de La Tour-de-Trême

M. Dominique Bays

Inspecteurs

Mme Carole Angéloz Raboud

Mme Claudine Perroud

M. Lionel Rolle

M. Mathias Wattendorff

M. Borcard rappelle que la répartition des membres du comité est issue d'un découpage inscrit dans les statuts de l'Association.

Il précise que la présence des représentants des maîtres au sein du comité ne serait plus obligatoire selon la nouvelle loi scolaire. Ils pourraient être associés au conseil des parents qui devra être mis en place d'ici à 2018. Dans cette attente, M. Borcard propose de maintenir les représentants des maîtres au sein du comité jusqu'à la constitution du conseil des parents.

Le comité est élu dans son ensemble à l'unanimité par applaudissements.

M. Borcard remercie les personnes qui quittent le comité d'école pour leur engagement, pour l'esprit positif qui a animé leurs activités et leur soutien constant.

M. Borcard se réjouit de collaborer avec ce comité partiellement renouvelé, les enjeux attendus étant nombreux.

Le comité accompagnera

- la construction du CO de Riaz
- la rénovation de la piscine de Bulle
- les travaux de la transformation du chauffage
- la mise en oeuvre de la nouvelle loi scolaire
- offrira aux enseignants et aux élèves les meilleurs outils destinés à faciliter leur apprentissage tout en tenant compte des moyens financiers des collectivités publiques
- préparera le lancement d'un troisième site en modifiant la gouvernance de l'ensemble et en veillant à maintenir une approche commune à tout le CO de la Gruyère
- réfléchira aux perspectives 2020-2025 avec une possible construction d'un quatrième site en collaboration avec la Glâne et la Veveyse.

Le président de l'association souhaite que le nouveau comité travaille dans le même esprit constructif que celui qui achève son activité.

6. Information relative au CO de Riaz

M. Borcard donne la parole à **M. Claude Cretton**, vice-président de la commission de bâtisse.

Lors de l'assemblée du 18 novembre 2015, l'assemblée était informée que l'entreprise de maçonnerie ADV prenait possession du chantier après les travaux de terrassement effectués par le consortium JPF-Grisoni. Grâce à un temps clément cet hiver, deux semaines seulement ont été perturbées. La planification est tenue pour la rentrée scolaire 2018. Actuellement les travaux ont lieu en sous-sol.

La commission de bâtisse est très satisfaite de la direction des travaux, de la qualité du travail et de l'esprit de collaboration des différents intervenants ainsi que de la propreté du chantier.

La qualité du rendu fini des éléments extérieurs en béton a été choisie par la commission de bâtisse.

Comme annoncé en novembre 2015, la situation économique est favorable ce qui présage un respect des coûts.

Actuellement 12 millions du crédit accordé ont été payés; plus de 40 millions d'adjudication ont été attribués.

Une oeuvre artistique devra être intégrée au projet. Une commission artistique sous la présidence de M. le préfet lancera une procédure de concours. L'oeuvre sera une intervention dans un périmètre défini extérieur au bâtiment, intégrant différents éléments en relation avec les aménagements paysagistes dans les alentours du CO.

La procédure d'opposition au PAD n'a toujours pas trouvé de solution.

M. Cretton invite les membres à visiter le chantier.

7. Divers

La parole n'est pas demandée.

M. Borcard remercie les directions et le comité pour leur travail et lève la séance à 18h30.

Le président du Comité d'école

Patrice Borcard, préfet

La secrétaire

Dominique Yerly